

Le 2 avril 2019

Bureau du développement durable
200, boulevard Sacré-Cœur, 7^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H3

Acheminé par courriel à ec.bdd-sdo.ec@canada.ca

**Objet : Version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable
pour le Canada 2019-2022**

Madame, Monsieur,

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) est reconnaissante de l'occasion qui lui est donnée de participer aux consultations publiques sur la version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).

CPA Canada salue l'engagement du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris. Dans cet esprit de mondialisation, pour assurer le développement durable du Canada, nous devons regarder au-delà des paramètres de compétence fédérale et considérer le pays dans son ensemble. Ainsi, nous voulons porter à votre attention une observation qui, même si elle déborde quelque peu le cadre de la SFDD, doit néanmoins être prise en considération afin que soit atteint l'objectif fondamental de la stratégie.

À propos de CPA Canada

Forte de plus de 217 000 membres au Canada et à l'étranger, CPA Canada est l'une des organisations comptables nationales les plus importantes au monde. CPA Canada mène des recherches sur des sujets d'actualité dans le domaine des affaires et soutient l'établissement de normes de comptabilité et de normes d'audit et de certification pour les secteurs privé et public, ainsi que pour les organismes sans but lucratif. L'organisation publie également des indications et des documents phares sur un large éventail de questions techniques ainsi que des textes sur des sujets d'intérêt pour la profession comptable, et élabore des programmes de formation et d'agrément.

Depuis plus de 20 ans, CPA Canada publie le fruit de ses recherches sur les défis que posent les changements climatiques aux entreprises, s'intéressant particulièrement aux questions touchant la gouvernance, la comptabilité, l'audit et l'information d'entreprise. L'adaptation aux changements climatiques est au centre de nos préoccupations ces dernières années; nous cherchons à mieux comprendre les répercussions des changements climatiques, à sensibiliser nos membres et les gens d'affaires, et à aider les entreprises et les autres entités à s'y adapter et à gagner en résilience.



Une vision pour un Canada durable

La version provisoire de la SFDD définit le développement durable comme un « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Le développement durable consiste à instaurer une croissance économique à faible teneur en carbone et écologiquement responsable, à maintenir et à rétablir nos écosystèmes et à faire en sorte que les Canadiens puissent prospérer dans des environnements propres et sains ».

Nous pourrions ajouter que ce développement doit également s'effectuer de manière à préserver le dynamisme de nos collectivités et à créer des emplois intéressants pour les Canadiens. Avoir conscience des conséquences qu'ont déjà les changements climatiques sur notre environnement est un élément clé du développement durable; l'adaptation à ces changements et à leurs incidences futures doit être au cœur de notre approche stratégique à l'égard du développement durable.

Dans la version provisoire de la SFDD, le Canada est décrit comme un État de régime fédéral, et le développement durable, analysé en fonction de chacun des secteurs de compétence fédérale. Il existe toutefois un autre Canada : un vaste pays de 36 millions d'habitants vivant dans des collectivités de toute taille, et profitant de la richesse d'écosystèmes diversifiés pour subvenir à leurs besoins. Dans ce Canada, les phénomènes météorologiques et les catastrophes naturelles se jouent des abstractions pures que sont les frontières politiques. La population touchée par les effets des changements climatiques et par les phénomènes météorologiques extrêmes se préoccupe moins de savoir quel ordre de gouvernement est responsable de quoi que de savoir comment reprendre une vie normale et rattraper les occasions perdues tout en renforçant leur résilience.

Pour que le Canada se développe de manière durable, nous devons tous – c'est-à-dire les autres ordres de gouvernement, le secteur privé, la société civile – accorder la même attention au développement durable que le fait le gouvernement fédéral au moyen de la SFDD.

Plan national d'adaptation aux changements climatiques

Comme nous venons de le mentionner, préparer le pays à l'adaptation aux effets des changements climatiques ne doit pas relever uniquement du gouvernement fédéral. Il ne s'agit pas non plus d'une responsabilité partagée entre le fédéral, les provinces et les territoires. Les municipalités ont elles aussi un immense rôle à jouer, et le secteur privé – aux prises avec les effets considérables des changements climatiques – doit mieux comprendre cet enjeu et les risques qui y sont associés afin d'assumer lui aussi sa part de responsabilité.

Lors d'un forum organisé en janvier par Ressources naturelles Canada, CPA Canada et le Bureau d'assurance du Canada, des leaders des secteurs public et privé ont souligné la nécessité d'une collaboration public-privé dans le processus d'adaptation aux changements climatiques. Voici un extrait [traduction libre] de l'énoncé d'orientation du forum :

« En tant que leaders des secteurs public et privé au Canada, nous comprenons que les changements climatiques présentent des risques physiques non négligeables pour notre

économie et notre société. Nous comprenons également que le fait de composer avec ces risques renforcera la résilience des entreprises et des collectivités, et peut procurer un avantage concurrentiel. Par conséquent, nous sommes conscients de l'importance de s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux phénomènes à évolution lente associés aux changements climatiques. »

Pour que chacun contribue aux efforts d'adaptation aux changements climatiques, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file. Il possède les ressources nécessaires pour fournir aux Canadiens de l'information et des données scientifiques sur le climat; il peut sensibiliser la population aux risques, aux possibilités et à la nécessité de se préparer aux effets des changements climatiques. De plus, en tant qu'instance supérieure, le gouvernement fédéral est dans une position de choix pour obtenir le concours des autres ordres de gouvernement et des parties prenantes concernées dans le processus de planification.

Pour y parvenir, il faut élaborer un plan national d'adaptation (PNA)¹ à la fois souple et tourné vers l'avenir afin de définir et de gérer les risques liés au climat dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas un exercice de planification centralisée, mais un processus qui permettra à tous les acteurs – administrations publiques, municipalités, Premières Nations, entreprises du secteur privé et société civile – d'assumer leurs responsabilités et d'agir de manière concertée.

Comme l'ont indiqué des experts britanniques en politiques sur le climat [traduction libre] : « La majeure partie des efforts d'adaptation aux changements climatiques sont consentis par les intervenants du secteur privé, à savoir les ménages, les entreprises et la société civile. [...] Le rôle de l'État consiste à établir un cadre qui favorise une adaptation décentralisée aux changements climatiques². »

Pour élaborer son PNA, le Canada peut s'inspirer des lignes directrices établies dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)³ et de l'expérience d'un certain nombre de pays européens qui ont déjà mis en œuvre leur PNA ou dont le processus d'élaboration de leur PNA est bien avancé. Certains pays comme la Grande-Bretagne et la France en sont déjà à la deuxième génération de leurs plans.

¹ Selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le processus des plans nationaux d'adaptation a pour objectifs : « a) De réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience; b) D'intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux, selon qu'il convient » (décision 5/CP.17, paragraphe 1).

² Sam Fankhauser, Nicola Ranger, Jonathan Colmer, Susannah Fisher, Swenja Surminski, David Stainforth et Andrew Williamson, *An Independent National Adaptation Programme for England*, Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et Centre for Climate Change Economics and Policy, mars 2013.

³ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Le processus des plans nationaux d'adaptation : un bref aperçu*, Groupe d'experts des PMA, secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques, décembre 2012.



L'article 7 de l'Accord de Paris exige que les États signataires entreprennent un processus de planification de l'adaptation aux changements climatiques et de communication relative à celle-ci. Afin de respecter son engagement, le Canada doit commencer l'élaboration d'un PNA, ce qui accélérera sa préparation en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Conclusion

La lutte contre les changements climatiques est sans doute l'objectif de développement durable le plus pressant au Canada. Comme nous l'avons souligné, les véritables solutions à long terme nécessitent une démarche coordonnée des secteurs public et privé – laquelle profiterait également aux 16 autres objectifs de développement durable. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement tient actuellement des consultations publiques sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qu'il est conscient que « l'ensemble de la société devra déployer des efforts⁴ » pour que les objectifs de développement durable soient atteints.

Dans le présent mémoire sur la version provisoire de la SFDD, nous nous sommes très peu exprimés sur la stratégie comme telle. Ses 13 secteurs prioritaires dépassent, pour la plupart, le champ de compétence de notre profession. Nous espérons toutefois vous avoir présenté des arguments convaincants, à savoir que le développement durable doit être considéré dans un contexte plus large que celui des compétences fédérales, et que l'élaboration d'un PNA permettrait au Canada et à tous ses citoyens de mieux se préparer aux incidences inévitables des changements climatiques.

Si vous avez des questions au sujet de ces recommandations, veuillez m'écrire (gbeal@cpacanada.ca) ou écrire à James Richardson, responsable des relations avec les gouvernements (jrichardson@cpacanada.ca).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gordon Beal', written in a cursive style.

Gordon Beal, CPA, CA, M. Éd.
Vice-président, Recherche, orientation et soutien
Comptables professionnels agréés du Canada

c. c. : Hilary Geller, sous-ministre adjointe, Direction générale de la politique stratégique,
Environnement et Changement climatique Canada
Rita Cerutti, directrice générale, Direction de la Politique en matière de durabilité,
Environnement et Changement climatique Canada

⁴ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2019/03/le-gouvernement-du-canada-lance-des-consultations-sur-une-strategie-nationale-de-developpement-durable.html>